

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 22 Présents : 13 Votants : 21</p> <p>Ont voté : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt juin deux mille dix-neuf, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Pascale MILLOT HAU, Jean Jacques RUER, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Pascale BONNIER, Adeline FILLOT, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Véronique PROT et Ernest FRANCO.</p> <p>Absents : Michel REGNIER, Dominique REGNIER, Elisabeth CHENAU, Françoise ROUBIN, Jérôme MONVAILLIER, Pascale LECONTE, Christophe PINEL, Jean Pierre COMBLET et Bénédicte JOUVE</p> <p>Pouvoirs : Michel REGNIER (pouvoir donné à Serge FAGES), Dominique REGNIER (pouvoir donné à Catherine STARON), Elisabeth CHENAU (pouvoir donné à Elyane CLOP), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Adeline FILLOT), Jérôme MONVAILLIER (pouvoir donné à Elisabeth CAILLOZ), Christophe PINEL (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Véronique PROT) et Bénédicte JOUVE (pouvoir donné à Ernest FRANCO)</p> <p>Secrétaire de séance : Ernest FRANCO</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-048
SEANCE DU 27 juin 2019**

OBJET : Création – suppression de postes – modification du tableau des effectifs théoriques

*VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction publique territoriale, notamment son article 34,
VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la mise en œuvre de l'accord PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) 2016 qui prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations,*

Compte tenu de la nécessité de renforcer l'équipe d'animation du centre de loisirs pour les vacances scolaires Monsieur le Maire propose de

- Supprimer le poste permanent suivant : adjoint d'animation à TNC 20h hebdo au 01/07/2019
- De créer un poste non permanent suivant : adjoint d'animation à TC au 01/07/2019

Suite à un mouvement de carrière liés à la promotion, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante,

- De créer l'emploi permanent suivant : attaché principal TC au 01/09/2019
- Et de supprimer l'emploi permanent suivant : attaché TC au 01/09/2019

Le conseil municipal,

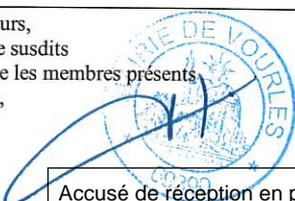
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DE CREER** l'emploi permanent susvisé
- **DE CREER** l'emploi non permanent susvisé
- **DE SUPPRIMER** les emplois permanents susvisé ;
- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ci-annexé,
- **D'INSCRIRE** au budget, chapitre 012 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du personnel communal.

Pour : 21 Contre : 0

Abstention : 0

<p>Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>		<p>Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>	
--	---	--	---

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20190627-2019-048-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2019